



# Flash infos

DE LA COMMUNE DE CANLY



## 8ème CANLY - AUTO - RETRO

Dimanche 15 juin 2025

de 10h à 18h

Balade de 11h à 12h30 autour de Canly, encadrement motos pour votre sécurité



Rassemblement de voitures anciennes organisé dans le cadre de la fête communale

GPS: N 49° 23' 18" - E 2° 42' 29"

Parking salle des fêtes René Bécuwe

Organisée par la commission des fêtes de Canly

Renseignements : Christian LARUE - 06.22.39.11.46  
adjoint4@canly.fr

Fiche d'inscription disponible sur : [www.canly.fr](http://www.canly.fr)



[www.canly.fr](http://www.canly.fr)

I.P.N.S. - CANLY - AUTO - RETRO -



Jeunesse



Vie pratique



Concours photo



Réglementations



Environnement  
Santé



### Mairie de Canly

<https://www.canly.fr>





**Pour la rentrée 2025-2026, le service comprendra :**

Lundi/mardi/jeudi/vendredi

- 7h30 à 8h30 : accueil périscolaire avec des arrivées échelonnées des enfants,
- 11h30/13h30 : restauration et animation + pause méridienne,
- 16h30/18h30 : accueil périscolaire avec des départs échelonnés des enfants,

Mercredi :

- 7h30/8h : péri-loisirs
- 8h/9h : accueil échelonné des enfants
- 9h/12h : activités
- 12h/13h : service cantine
- 13h30/14h : départ ou arrivée échelonnées
- 14h00/16h00 : activités
- 16h00/16h30 : goûter
- 16h30 17h00 : temps libre
- 17h/18h00 : départ échelonné des enfants

**Le dispositif n'est pas ouvert pendant les vacances scolaires.**

**Permanences d'inscriptions :**

lundi/mardi/jeudi de 7h30 à 11h00 et de 16h30 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 17h00

Également le jeudi 28 Août 2025 de 9h00 à 17h00 au périscolaire

**Pour que l'inscription soit validée :**

Dossier d'inscription complet

Règlement intérieur signé

Les dossiers d'inscription sont à télécharger dès maintenant sur le site de la mairie dans l'onglet périscolaire, ainsi que les plannings d'inscription pour l'année 2025/2026 ! Ils devront être impérativement rendus en main propre auprès de la direction et complets.

**Les thématiques de l'année 2025/2026**

« Autour du monde, en musique, le cinéma, la mer et la comédie »

« Disney » au périscolaire

Une sortie est organisée à chaque fin de période; participation au Téléthon, au Marché de Noël, animation au Carnaboom....

POUR JOINDRE LE PERISCOLAIRE VOUS POUVEZ UTILISER L'ADRESSE MAIL : [alsh.canly@leolagrange.org](mailto:alsh.canly@leolagrange.org)

OU PAR TELEPHONE AU **03.44.83.86.75**



leo lagrange



**Groupe scolaire**  
Roland Dovié

Horaires pour la rentrée 2025-2026 :

Matin: de 8h30 à 11h30,

Après-midi: de 13h30 à 16h30,

les lundis, mardis, jeudis, vendredis.



**Diplômes 2025**

**Rappel :**

Récompense en bon d'achat  
d'une valeur de 55€

Date limite d'inscription des lauréats  
(CAP, BEP, BACCALAURÉAT) à la mairie  
le :

30 septembre 2025 au plus tard.

Les jeunes ayant déjà bénéficié de cette opération ne peuvent y prétendre une seconde fois.



**Centres de loisirs 2025**

**Ouverture d'un centre de loisirs**

Horaires : 8h00 à 18h00



**DU 7 JUILLET AU 25 JUILLET**  
INSCRIPTION À LA SEMAINE

**PLANNING D'ACTIVITÉS**

Cette année, l'équipe d'animation sera enchantée d'accueillir vos enfants dans les locaux du périscolaire et leur offrira un programme d'activités diversifié et captivant.

**THÉMATIQUE - ACTIVITÉS**

Pendant leurs vacances, les enfants auront l'occasion de voyager à travers 3 thèmes ! Ils pourront explorer, expérimenter, pratiquer des sports et participer à des activités artistiques !

**NUITÉE**

Nuitée à partir de 6 ans

- Le 17/07/2025 (Participation de 6€)

**INSCRIPTIONS**

**À PARTIR DE QUAND ?**

Enfants scolarisés ou résidant à Canly du 17/03 au 20/06.

**COMMENT ?**

Télécharger et imprimer le dossier via le site internet de la mairie de Canly, puis le retourner en version papier dûment rempli à Madame Céline THERON.

**REPAS DU MIDI**

Un pique-nique est à prévoir chaque jour.

**CONTACT**

CÉLINE THERON  
Téléphone : 07.86.51.05.34  
Mail : [alsh.canly@leolagrange.org](mailto:alsh.canly@leolagrange.org)  
**DE 8h30 à 11h00**  
PÉRISCOLAIRE DE CANLY  
23 RUE DES ECOLES  
60680 CANLY



L'adhésion à la bibliothèque et aux ressources numériques est gratuite.

21, rue des Ecoles Tél : 03.44.83.87.94

E-mail: [bibliotheque@canly.fr](mailto:bibliotheque@canly.fr)

Permanences assurées par

Viviane BOULFROY, Annick BODELOT et Evelyne MICHEL

Horaires d'ouverture :

**lundi de 13h30 à 15h30.**

**mercredi de 15h30 à 19h00**

**jeudi de 9h30 à 11h30**



## 6<sup>e</sup> Concours photo



Les membres de la Commission Communication organisent

leur **6<sup>e</sup> concours-photo**, ouvert à tous sur le thème:

**« Canly en fleurs »**

Montrer un autre regard sur notre commune, dans lequel le village reste identifiable. Le but est de mettre l'accent sur le patrimoine fleuri et de le capturer en photo. Originalité, prise de vue, créativité, beauté seront de mise afin d'élire les 3 meilleurs clichés qui seront à l'honneur sur notre site.

Les photos seront au format numérique.

Pas de vue à partir de drone.

A vos appareils, le concours est lancé dès à présent.

Le règlement sera diffusé prochainement.



## Manifestations 2025

- **14-15-16 juin Fête communale**  
**Foire aux Manèges**
  - \* 14 juin - 16h00
  - Carnaval : « Canly en fleurs »
  - \* 15 juin - Canly Auto-Rétro
  - Structure gonflable - Manèges
  - \* 16 juin - Manèges et repas le soir
- **14 juillet**
  - \* 10h30 - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
  - \* Retraite aux flambeaux
  - \* 23h00 – Feu d'artifice
- **21 septembre**
  - \* Course cycliste organisée par la Team Plateau Picard
- **11 novembre**
  - \* 9h45 - Cérémonie au Monument aux Morts
- **30 novembre**
  - \* Marché de Noël ( APE)
- **6 décembre**
  - \* Téléthon
- **Pas de date définie**
  - \* Arbre de Noël de la Commune



## Commission d'action sociale

Le Bus Départemental pour l'Emploi  
SERVICE DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT  
OUVERT À TOUS

Passage à Canly le 3 juillet 2025  
de 14h00 à 16h30

Contactez-nous :

du lundi au vendredi au 06 46 45 84 27  
ou à [bus4-emploi@oise.fr](mailto:bus4-emploi@oise.fr)



## Assistantes maternelles agréées à Canly

**Mme BOCLET Alexandra**

225, rue Victor Charpentier 07.71.07.41.09

**Mme HARING Solenne**

33, rue de la Gare 09.81.12.17.38

06.25.76.20.30

**Mme VAN DOOREN Marina**

40, rue de la Gare 06.49.05.02.93

**Mme HUBERT Valérie**

111, rue Victor Charpentier 06.46.88.23.31



## Sites internet

Site officiel  
de la Mairie de Canly :  
<http://www.canly.fr>



Site officiel de la CCPE :  
<http://www.ccplaine-estrees.com>



La région Hauts-de-France et le département de l'Oise proposent des aides. Pour plus d'informations, consultez leur site.



Site Officiel de la région  
Hauts-de-France :  
<https://guide-aides.hautsdefrance.fr>

Site Officiel  
du département de l'Oise :  
<https://www.oise.fr/information/guide-des-aides-departementales>





## Destruction des hyménoptères

(guêpes, frelons)



Le Conseil Municipal, en date du 01 juillet 2010, avait décidé de prendre en charge une partie de la facture d'une intervention par un professionnel.

Cette prestation a été reconduite pour l'année 2025.

**Vous constatez un nid de guêpes, de frelons, voici la procédure de demande d'intervention :**

**Prenez contact :**

avec le secrétariat de Mairie (03.44.83.97.72) aux heures d'ouverture.

Mardi, vendredi de 9h à 12h et 15h à 18h et jeudi de 9h à 12h.

Le secrétariat de Mairie contactera la société AZURIAL pour déclencher l'intervention et vous mettra en contact avec le professionnel.

**Vous réglez la facture de 65 € TTC à l'intervenant pour une simple intervention.**

**Un supplément peut être demandé pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.**

**Après remise de la facture (+ un RIB) en Mairie, nous vous rembourserons la somme de 45€.**

**En dehors des heures d'ouverture de la Mairie :**

Prenez contact avec :

- Monsieur Lionel GUIBON  
06.76.23.40.54

- Monsieur Christian LARUE  
06.22.39.11.46

- **Permanence le week-end :**

La société AZURIAL assure une permanence le week-end :  
**Contact :**

- **Monsieur ROIZIN 06.80.99.92.08**  
laisser un message avec vos coordonnées.



## Attention aux chenilles urticantes !

Dans le cadre de vos activités de plein air, vous pouvez être exposé aux chenilles urticantes/processionnaires, très présentes sur notre territoire.

Savez-vous que ces chenilles peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge... ?

La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.



## Urbanisme-Travaux

### Les permis de construire peuvent être déposés en ligne

Vous envisagez d'agrandir votre maison, vous projetez de construire un abri de jardin ou une piscine, ... ? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez choisir de déposer votre permis de construire et plus largement votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux (construction ou extension, ravalement, clôture, abri de jardin, fenêtres, panneaux solaires...).

<https://gnau.agglo-compiegne.fr>

### Travaux

Lorsque vous engagez des travaux, vous devez respecter certaines formalités :

1. Déclaration d'ouverture de chantier.
2. Affichage de l'autorisation d'urbanisme.
3. Déclaration d'achèvement des travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



## Rappel sur la réglementation des feux de jardin

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental :

**le brûlage à l'air libre des déchets est interdit et passible d'une amende de 450€.**

Le compostage ou les parcs à conteneurs sont des alternatives moins polluantes mais aussi rentables pour la société.

**L'élimination des déchets verts peut se faire par compostage, ou lors de ramassage en porte à porte ou ils peuvent encore être emportés à la déchetterie de Longueil-Sainte-Marie ou d'Estrées-Saint-Denis.**



## Déjections canines

**Avertissement :** Ramasser les déjections canines de votre chien est obligatoire depuis avril 2002 (arrêté du 02/04/2002)

Afin de réduire les pollutions sur la voie publique par la présence de déjections canines, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur la voie publique, sous peine d'encourir une amende de 35€.



Arrêté municipal N°2020/2 en date du 6 juillet 2020.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable.

Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les personnes les plus à risque.

**Pendant les fortes chaleurs**

**Protégez-vous**



**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous le corps



Fermez les volets et fenêtres



Privilégiez les activités douces



Mangez frais et équilibré



Évitez l'alcool



Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :  
0 800 06 96 96 (appel gratuit)  
metsu.fr • BCCanicule

BON A SAVOIR

A partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalité. Il me suffit de contacter ma mairie.



## Règlement sur le bruit

Afin de préserver la quiétude de chacun, il est impératif de veiller à respecter les horaires réglementant le bruit. Aussi, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi**

**de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30**

**Le samedi**

**de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Le dimanche et jours fériés**

**de 10h00 à 12h00**



**Les tontes de gazon sont strictement interdites le dimanche à partir de midi.**

